



**Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne**  
**COMPTE RENDU**  
**Séance du lundi 26 mars 2018**

Le lundi vingt-six mars deux mil dix-huit à dix-huit heures, dans la salle des fêtes de Neuillay les Bois, s'est réuni le Conseil de la Communauté de Communes Val de l'Indre-Brenne, dûment convoqué, sous la Présidence de Monsieur Christophe VANDAELE, Président.

Date de convocations : 20 mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 23

**Membres titulaires présents** : Mme Bonnin-Villemont Bernadette, M Lumet Thierry, M Blanchet Régis, Mme Yvernault-Trotignon Michèle, M Thomas Nicolas, Mme Mauduit Evelyne, M Villin Denis, M Dixneuf Philippe, M Yvon Philippe, M Mousset Hubert, M Boiron Patrice, M Vidal Claude, Mme Hermen Marie-Solange, M Mardelle Bruno, M Biard Daniel, M Chevreton Roger, Mme Noëlle Depond, M Perrot Dominique, M Vandaele Christophe, Mme Devaux Nicole, M Gontier Bernard, M Vallée Robert,

**Titulaires absents** : Mme Tocanier Sylvie

Monsieur Bruno Mardelle a été élu secrétaire de séance.

**PROCES VERBAL SEANCE DU 29 JANVIER 2018**

Monsieur Robert Vallée, conseiller communautaire de Villedieu, signale une erreur dans la désignation des représentants auprès du syndicat de la Trégonce. Il demande à ne pas être désigné comme suppléant.

Le procès – verbal est approuvé, moins une abstention.

(Des recherches ont été faites après la réunion, l'erreur de nom vient des services de la communauté de communes, suite à des informations verbales erronées, la liste définitive émanant du syndicat de la Trégonce étant arrivée tardivement, la correction n'a pas été faite).

**DOB - COMPLEMENT**

Considérant le courrier de la Préfecture du 22 février 2018, rappelant la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, qui impose à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire de présenter les

objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'évolution du besoin de financement annuel sur une durée de 5 ans.

Le Conseil Communautaire valide les objectifs à intégrer au DOB :

<b>Prévisionnel</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Dépenses réelles de fonctionnement consolidées	7 370 000 €	7 480 000 €	7 590 000 €	7 700 000 €	7 815 000 €
	+1,5%	+1,5%	+1,5%	+1,5%	+1,5%
Besoin de financement	1 100 000 €	1 080 000 €	1 060 000 €	1 040 000 €	1 020 000 €
	-4%	-2%	- 2%	-2%	-2%

Le Président souligne la difficulté de réaliser un tel prévisionnel compte tenu des incertitudes en matière de recettes budgétaires et sur d'éventuels nouveaux transferts de compétences.

### **AVENANT DE REFINANCEMENT DE PRET AVEC ALLONGEMENT DE DUREE**

Après avoir pris connaissance de la proposition de réaménagement de prêt établie par la Caisse d'Épargne, le Conseil Communautaire à l'unanimité décide :

De modifier par voie d'avenant la durée du prêt N° 1210005, contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour la somme de 1 300 000,00 €, en la portant la durée initiale de 10 ans à une durée nouvelle totale de 20 ans.

Les caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- Date de réaménagement : 25/04/2018
- Montant : 700 290,45 €
- Durée nouvelle : 14 ans
- Taux fixe : 3,45 %
- Périodicité : annuelle
- Type d'amortissement : échéance constante
- Base de calcul : Exact/360
- Première échéance : 25/04/2019
- Commission de gestion : 0,10% soit 700,29 €

De procéder, au plus tard pour la date de réaménagement, au mandatement des ICNE dus au titre de la période du 01/06/2017 au 25/04/2018, dont le montant s'élève à la somme de 24 002,21 € et dont le règlement sera effectué auprès de la Caisse d'Épargne par virement.

### **LIGNE DE TRESORERIE**

Annule et remplace la délibération 2017/12/017 autorisant le renouvellement d'une ligne de trésorerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de renouveler auprès de la Caisse d'Épargne la ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € aux caractéristiques suivantes :

- durée un an,
- taux sur index révisable EURIBOR 1 semaine + 0,95%
- périodicité de prélèvement des intérêts chaque mois civils,
- tarification liée à la commission de non utilisation à hauteur de 0,10%.
- frais de dossier 995 €.

## **REAMENAGEMENT DE L'AVENUE DE LA REPUBLIQUE ET SES ESPACES ADJACENTS - COMMUNE DE BUZANCAIS**

### **MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

Vu la consultation de Maîtrise d'œuvre réalisée par la Commune de Buzançais dans le cadre d'un groupement de commande,

L'offre économiquement la plus avantageuse est retenue :

Rodolphe CHEMIERE Architecte-Paysagiste – 55, Avenue Carnot – 18000 BOURGES

- L'estimation des travaux est de 700 000 € HT, le taux de rémunération est de 8,40 % = 58 800,00 € HT soit 70 560,00 € TTC.

Ces dépenses seront inscrites dans le budget principal 2018 à l'opération 331.

Madame Michèle Yvernault, conseillère communautaire Buzançais, explique que ces travaux se trouvent dans la continuité des travaux actuels.

### **PLAN DE FINANCEMENT**

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement suivant afin de pouvoir demander les subventions nécessaires à la réalisation du projet :

#### **DEPENSES HT:**

Maîtrise d'œuvre :	41 160€
Travaux :	490 000€
Divers :	18 840€

**TOTAL :** **550 000€**

#### **RECETTES :**

Etat (30% Contrat Ruralité) :	165 000€
Région :	275 000€
Emprunt :	110 000€

**TOTAL :** **550 000€**

Il est précisé que la subvention régionale correspond à l'enveloppe octroyée dans le cadre du CRST à Buzançais correspondant à l'ancien programme Ville Moyenne.

Monsieur Vandaele insiste sur le fait que pour cette opération, comme tous les projets devant être inscrits dans la convention financière 2018 du Contrat de Ruralité, les travaux doivent commencer avant la fin de l'année.

C'est la raison pour laquelle le dossier envisagé de construction d'un local au plan d'eau de St Genou est reporté à la convention financière de 2019, ce qui n'empêche pas la réalisation des études et consultations préalables.

### **EXTENSION ZA LES TERRES ROUGES – COMMUNE DE SAINT LACTENCIN PLAN DE FINANCEMENT**

Monsieur Denis Villin ne prenant part ni au débat ni au vote

Considérant qu'il n'y a donc plus de terrains disponibles à la vente sur la première tranche de cette zone d'activités,

Il s'avère donc nécessaire de procéder à la viabilisation de la deuxième tranche pour disposer de terrains viabilisés disponibles immédiatement à la vente.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le plan de financement afin de pouvoir compléter les dossiers de subventions nécessaires à la réalisation du projet :

#### **DEPENSES :**

Maitrise d'œuvre:	25 500 €
Plan topographique :	1 500 €
Permis d'aménager :	11 500 €
Coordonnateur SPS (estimé) :	2 000 €
Dossier Loi sur l'Eau (estimé) :	5 000 €
Travaux (estimés) :	320 000 €
Frais d'appels d'offres (estimés) :	3 000 €
Sondages géotechniques (estimés) :	3 500 €
Imprévus de chantier :	28 000 €

**TOTAL :** **400 000 € HT**

#### **RECETTES :**

Etat – DETR 2018 :	160 000 €
Conseil Régional CONTRAT DE PAYS :	108 500 €
Ventes des terrains :	23 000 €
Emprunt :	108 500 €

**TOTAL :** **400 000 € HT**

Madame Yvernault attire l'attention du Conseil et rappelle l'existence d'un périmètre de protection pour le captage de la Grosse Planche, et la nécessité de travailler en partenariat avec Henry Zinck sur ce dossier.

### **INITIATIVE BRENNE : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence Développement Economique, participe depuis plusieurs années au fonctionnement d'INITIATIVE BRENNE.

INITIATIVE BRENNE intervient au profit des entreprises ainsi que des porteurs de projet situé dans le périmètre du PNR Brenne.

Aussi, puisque trois communes de la Communauté de Communes sont dans le périmètre du Parc Naturel de la Brenne, Monsieur le Président propose le versement d'une participation de 1 250 € pour l'année 2018 suivant le barème des cotisations pour les collectivités publiques pour l'année 2018.

Le barème des cotisations pour les collectivités publiques comprend une part fixe en fonction du nombre d'habitants de la collectivité (1 000 € pour la CDC) et une part variable qui correspond à 1 % de la moyenne annuelle des prêts d'honneur décaissés sur la CDC au cours des 5 dernières années (250 € pour la CDC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité le versement d'une participation totale de 1 250 € à INITIATIVE BRENNE.

### **OPAH – ABONDEMENTS DES SUBVENTIONS DE L'ANAH**

A l'unanimité, le conseil communautaire :

1. accepte l'abondement des subventions ANAH pour les projets suivants:

#### **Travaux d'économies d'énergie :**

●	RABOTTIN Laurent - 4 rue des Mauvriers - Buzançais	500 €
●	PEREIRA Gaétan – 26 rte de Claise - Méobecq	500 €
●	THIBault Laurent – 18 rte de Châteauroux - Buzançais	339 €
●	VECLAIN Christophe et GUILLON Aurélie - 31 rue de la Brigaudière St Genou	250 €
<b>Total des abondements pour travaux d'économie d'énergie</b>		<b>1 589 €</b>

2. accepte de missionner l'association SOLiHA Indre pour effectuer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les logements techniquement insalubres suivants :

●	DURIS Franck 39 rue du ruisseau Carême Buzançais	1 592 €
●	GUIMPIER Alain 100 rue des Hervaux Buzançais	1 592 €
	<b>Total des missions confiées à SOLiHA Indre</b>	<b>3 184 €</b>

Le Président donne la parole à Madame Yvernault afin qu'elle fasse part au Conseil Communautaire de l'avancée du projet de convention OPAH /OPAH RU dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt.

Suite à une réunion qui s'est tenue à Buzançais le 15 mars, le projet de convention devrait être finalisé dans les semaines à venir, cela permettrait le lancement immédiat d'une nouvelle OPAH pour 6 ans sur la totalité du territoire sans étude préalable, l'ANAH accepterait de subventionner l'ingénierie à hauteur de 50% au lieu de 35% sur l'OPAH actuelle, en contrepartie l'objectif en nombre de logements est doublé, une évaluation à mi-parcours est prévue.

### **REGULARISATION DE DEFICIT SUR REGIE – DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

Vu la régie principale de recette de la garderie périscolaire Buzançais

Considérant que Madame Sophie Alaphilippe, était ancienne régisseuse titulaire de cette régie

Considérant la perte de 3 cartes de garderie faisant apparaître un déficit de 120€

Considérant la demande de Madame Alaphilippe de remise gracieuse de la somme laissée à sa charge.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- émet un avis favorable à la demande de Madame Sophie Alaphilippe
- dit que le déficit de 120 € sera supporté par le budget principal.

### **ADMISSIONS EN NON VALEUR**

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte le principe d'effacement de la dette, considérée comme irrécouvrables, des redevances Ordures Ménagères d'un montant de 1 055,00 €, cette dépense sera imputée au budget Ordures Ménagères au compte 6541.
- Accepte le principe d'effacement de la dette, au titre d'une décision de justice, des redevances Ordures Ménagères pour un montant de 1 292,70€, cette dépense sera imputée au budget Ordures Ménagères au compte 6542.

## **AMORTISSEMENT DES TRAVAUX D'ÉQUIPEMENT DE FIBRE OPTIQUE.**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe la durée de 50 ans pour l'amortissement des travaux de fibre optique.

## **QUESTIONS DIVERSES**

M Vandaele fait part au Conseil Communautaire de la constitution d'un groupe de travail pour l'élargissement du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la mise en valeur de la Brenne.

Ce groupe de travail doit être constitué de 3 membres titulaires et 2 suppléants choisis parmi les délégués désignés en décembre 2017.

Sont désignés par le Conseil Communautaire :

Titulaires : M Claude Vidal (Neuillay) ; Mme Chantal Villière (Méobecq) ; M Jean Guignedoux (Vendoeuvres)

Suppléants : M Patrice Boiron (Neuillay) ; M Jean-François Riauté (Vendoeuvres).

Le Président fait également part au Conseil de la signature de l'acte de vente de l'Auberge de Niherne.

Madame Villemont, Maire d'Argy, fait part au conseil de la proposition d'une excursion découverte du Train du Bas Berry le samedi 21 avril, une invitation sera adressée prochainement par la Communauté de Communes.

Monsieur Vallée demande la parole et demande des explications suite à la demande de démission d'un adjoint de Villedieu.

Le Président répond qu'actuellement la Communauté n'est pas informée officiellement de cette situation.

M Bernard Gontier répond qu'une demande a été reçue et transmise en Préfecture toujours en attente de réponse.

Monsieur Vandaele souligne que les réunions de conseils sont publiques au cours desquelles n'y sont évoquées que les informations officielles, et qu'il n'appartient pas au Conseil ni de débattre ni de prendre position dans des différents communaux.

Le Président lève la séance, Monsieur Patrice Boiron, Maire de Neuillay les Bois invite les conseillers à se retrouver autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.